

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – CODE 01 + hebdomas régionaux**

Les travailleurs expérimentés : un enrichissement collectif

Le gouvernement présente un guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés

Québec, le 4 mai 2018. – Pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés, le gouvernement du Québec présente un guide de bonnes pratiques à l'intention des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Il vise à les appuyer dans la mise en place de milieux de travail accueillants et répondant à la réalité de ces travailleurs. Le guide propose aussi des mesures pour aider les organisations à profiter de la richesse de ce bassin de main-d'œuvre dans la planification de leurs effectifs.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, en compagnie du directeur principal du Bureau de normalisation du Québec, M. Jean Rousseau, et du directeur de projet et administrateur de l'Association québécoise de gérontologie, M. Jean-Luc Daigle.

Le guide a été élaboré conjointement par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et le Bureau de normalisation du Québec en collaboration avec des représentants d'organisations et des chercheurs concernés par ce sujet qui sont aussi signataires du guide. Pour sa part, l'Association québécoise de gérontologie, également signataire, travaillera à promouvoir les bonnes pratiques proposées dans le guide auprès des employeurs du Québec.

Citations

« Je suis très heureuse de la publication de ce guide qui constitue un document de référence et un outil précieux pour tous les employeurs du Québec, quel que soit leur secteur d'activité. Il propose aux entreprises des solutions concrètes qu'elles peuvent adapter à leur réalité. De plus, les bonnes pratiques mises en avant dans le guide entraînent des retombées bénéfiques, tant pour les entreprises que pour les travailleurs expérimentés. Elles favorisent la cohabitation intergénérationnelle harmonieuse dont profitent l'organisation et l'ensemble du personnel. »

Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

« Le Bureau de normalisation du Québec est heureux d'avoir contribué à rassembler toutes les parties intéressées par ce sujet et il est fier d'ajouter ce guide à sa collection de documents en matière de santé et de mieux-être au travail. La réalisation de ce document est le fruit de la collaboration et de l'engagement de tous les acteurs du milieu. Sa mise en application sera bénéfique pour les organisations et les travailleurs expérimentés. »

Jean Rousseau, directeur principal du Bureau de normalisation du Québec

« Les compétences et le savoir-faire des travailleurs expérimentés sont grandement profitables pour les entreprises. D'ailleurs, l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés s'avèrent une partie de la solution à la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité. La mise en œuvre de bonnes pratiques en cette matière est réaliste et réalisable. Il s'agit parfois de petits gestes qui peuvent faire de grandes différences. C'est pourquoi l'Association québécoise de gérontologie se réjouit de la publication de ce guide des plus pertinents et est fière d'en faire la promotion à travers le Québec, dans le cadre du projet *Génération au travail, réussir ensemble!* »

Jean-Luc Daigle, directeur de projet et administrateur de l'Association québécoise de gérontologie

Faits saillants

Le guide s'adresse :

- aux organisations qui désirent encourager les travailleurs expérimentés à poursuivre leur carrière et favoriser l'embauche et le retour en emploi des travailleurs expérimentés après une absence plus ou moins prolongée du marché du travail;
- aux travailleurs expérimentés qui désirent poursuivre leur carrière, bénéficier d'une transition plus souple vers la retraite ou encore entrer ou revenir sur le marché du travail après une absence plus ou moins prolongée.

Rappelons que dans le budget 2018-2019, le gouvernement a réitéré sa volonté d'encourager davantage les travailleurs d'expérience qui veulent demeurer ou retourner sur le marché du travail en bonifiant le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à compter de 2018. Ainsi, pour cette année fiscale, l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience passera de 62 à 61 ans.

Lien connexe :

Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés

<https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/sante-au-travail/travailleurs-experimentes.html>

– 30 –

Source :

Marc Lapointe
Attaché de presse
de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation
418 580-9754